

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUN 2019**

Délibération  
n° 2019.06.183

**GASTRONOMADES :**  
convention triennale  
et attribution de  
subvention et  
participations pour  
l'année 2019

**LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

**Secrétaire de séance :** Denis DOLIMONT

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir :**

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Alain THOMAS à Françoise DELAGE

**Suppléant(s) :**

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Alain THOMAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.183**

STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Rapporteur : **Monsieur YOU**

**GASTRONOMADES : CONVENTION TRIENNALE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET PARTICIPATIONS POUR L'ANNEE 2019**

Les Gastronomades 2019 vont marquer une étape importante pour leur 25<sup>ème</sup> édition. Les organisateurs ont réfléchi à une stratégie pour sortir de l'écueil des frais engendrés par la location des chapiteaux, du chauffage, du gardiennage, etc...Les dernières éditions ont fait ressortir des coûts exponentiels engendrés en particulier par les services de sécurité nécessaires à la manifestation.

**A compter de 2019, les Gastronomades ont décidé de dédoubler le Festival :**

- **Les Gastronomades d'hiver** se tiendront les 29 & 30/11/2019 et 01/12/2019 à l'Espace CARAT permettant ainsi de diviser les coûts de structure et sécurité par de dans un environnement plus adapté et plus confortable. Les visiteurs auront un accès facile grâce au parking du site et à la station BHNS à proximité. Une billetterie sera mise en place. Les espaces de vente et d'animations habituelles (producteurs fermiers charentais, artisans des métiers de bouche, filières, produits de fête...) seront présents. La nouveauté sera la création d'un salon regroupant les lauréats du « Concours des Saveurs Nouvelle Aquitaine » et les produits régionaux « Sous Signe de Qualité d'Origine Nouvelle Aquitaine » en partenariat avec l'Agence de l'Alimentation Régionale (AANA) qui recense 210 Signes Officiels de Qualité et d'Origine(SIQQO). La scène sera dédiée aux ateliers culinaires avec des thèmes forts tels que la réduction du gaspillage alimentaire, l'utilisation des déchets, autour d'ateliers animés des grands chefs. Un espace sera destiné aux conférences interprofessionnelles et un espace sera dédié à la restauration sur le site. Le Festival sera également présent aux Halles Centrales d'Angoulême en partenariat avec les commerçants et au « Salon du livre de poche » à l'espace Franquin en collaboration avec Cosmopolite.
- **Les Gastronomades d'été** se tiendront à partir de 2020 au cœur de la ville d'Angoulême dans l'esprit de début de « fête de l'été », le dernier week-end de juin. Partout dans la cité seront déployés des marchés de producteurs, des Food Trucks, des animations gourmandes, des performances de chefs, des cours de cuisine à la plancha et au barbecue pour mettre en valeur « la cuisine de rue ». Un dîner pique-nique de chefs sera également organisé en extérieur.
- Pour lancer la préfiguration des « Gastronomades de l'été », le Festival s'intègre et participe dès 2019 à « **la Fête du fleuve** » pour animer un parcours destiné à retrouver des stands de producteurs locaux, des ateliers cuisine et des joutes culinaires.

Dans ce cadre il est convenu que les organisateurs des Gastronomades développent, en partenariat avec GrandAngoulême, comme les éditions précédentes, les projets suivants :  
Le dessert Gastronomades de l'été

Pour 2019, en résonance avec les « Gastronomades de l'été », il est proposé aux participants du « Menu hiver 2018 » de servir un dessert concocté à base de fruits frais locaux par Anne-Sophie BERCET Cheffe Pâtissière, qui sera servi dans les restaurations collectives le vendredi 7 juin 2019.

En 2018, 16.000 convives ont dégusté le menu imaginé par Yves CAMDEBORDE. Pour l'édition 2019, deux chefs sont d'ores et déjà sélectionnés (Julien VERRAT de la Ribaudière et Alain DARROZE – chef emblématique basque). Ce menu sera partagé comme l'an passé dans les crèches, les écoles, les Crous, les hôpitaux et établissements de soins, les EHPAD et les restaurants d'entreprises. En 2018, cet événement a dépassé les frontières de l'agglomération avec la participation des hôpitaux de Confolens et Châteauneuf, ainsi que des écoles de La Rochefoucauld - Porte du Périgord et des 4B. Pour cette nouvelle édition, outre les participants historiques, l'enjeu est d'intégrer les collèges, lycées ainsi que les 2 hôpitaux de GrandAngoulême et d'associer un plus grand nombre de restaurants d'entreprises. Le menu d'hiver sera servi à tous les convives le vendredi 29 Novembre 2019.

#### L'Espace destiné à la promotion de l'activité maraîchère

Comme à chaque édition, cet espace met en valeur la production maraîchère locale et BIO avec des animations ludiques et pédagogiques destinées aux scolaires et au public. Depuis 2 années, la distribution du potage confectionné par les exposants est un véritable succès. En 2019, un programme est élaboré avec la Banque Alimentaire et un grand Chef pour proposer des plats à base des produits collectés par la Banque Alimentaire. Comme les autres années, le samedi et le dimanche seront animés par M. PATATE qui propose de la sculpture de légumes et par le service de la Prévention des déchets de GrandAngoulême sur un quizz.

#### Programme officiel – Gazette des Petits Gourmands

GrandAngoulême participe à la conception du programme officiel du Festival et propose, en collaboration avec les Gastronomades, une « édition spéciale » de la « Gazette des Petits Gourmands » sous forme de BD, éditée par la société MEDIATOON et distribuée à tous les convives du « Menu d'hiver ». MEDIATOON propose pour chaque édition un dessinateur de renom, le scénario étant imaginé en collaboration Gastronomades/GrandAngoulême

Le budget primitif 2019 de la direction de l'attractivité, de l'économie et de l'emploi prévoit l'attribution d'une subvention de 15 000 € en subvention de fonctionnement, 15 000 € en développement d'actions et en prestations.

**Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements**

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 18 juin 2019,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 15 000 € et une subvention favorisant le développement d'actions de 15 000 € à l'association organisatrice de Gastronomades.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents à venir dans le cadre de ce partenariat.


**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>05 juillet 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 juillet 2019</b>